FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

PLONGEON

Règlements sportifs

Règlements sportifs

2026 – 2027

- *Evolutions règlementaires* -

Saison sportive

❖ Du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours

❖ Nouvelle saison sportive au 1er janvier (→ 31 décembre)

- Une saison sportive fédérale s'étale du 1er septembre d'une année, au 31 août de l'année suivante.

- La période de validité des catégories d'âges s'étale du 1er janvier au 31 décembre de la même année, conformément aux dispositions des organismes internationaux (E.A. et W.A.).
  Un compétiteur peut donc, le cas échéant en fonction de son année de naissance, être amené à changer de catégorie d'âge au 1er janvier d'une saison sportive fédérale. Ce changement de catégorie valant jusqu'au 31 décembre de la même année.

ex : un(e) plongeur(se) né(e) en 2011, minime lors de la saison 2026, deviendra cadet(te) au 1er janvier 2027.
Pour se qualifier aux championnats de France 2027, il/elle aura la possibilité de le faire en s'engageant en surclassement dans la catégorie cadet(te) lors du meeting fédéral de décembre 2026.

Meetings fédéraux

❖ Engagements → élargissement des possibilités d'engagements pour les « plongeurs Relève » :

- Pour les épreuves traditionnelles, chaque club a la possibilité d'engager un plongeur identifié au sein d'un CAF ou du CNE INSEP pour la saison en cours, dans sa catégorie d'âge ET dans la ou les catégories d'âges supérieure(s) en respectant les zones d'engagements possibles en surclassement (cf. page 5).

Procédures d'engagements

❖ Feuille(s) de plongeon → nouveau fonctionnement !

« Les feuilles de plongeons doivent être transmises via le site internet www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation durant une période commençant 10 jours avant et se terminant 24 heures avant le début de la première épreuve.

Au-delà de cette période, les feuilles de plongeon seront consultables pour vérification sur le site internet www.diverecorder.co.uk et/ou sur le lieu de la compétition ; toute saisie ou modification de feuille devra être faite de manière manuscrite auprès du secrétariat. »

Procédures d'engagements

❖ Feuille(s) de plongeon → nouveau fonctionnement !

« A partir de 24 heures avant le début des premières épreuves de la journée de chaque concours :

- Les plongeur(se) n'ayant toujours pas soumis leurs feuilles de plongeon seront automatiquement désengagé(e)s des concours concernés, sans recouvrement des frais d'engagements et ne pourront être réintégrés qu'en se présentant auprès du secrétariat pour une soumission manuscrite, dans un délai supplémentaire de 4 heures et avec application d'une pénalité de 20€ par feuille de plongeon manquante.

- Les plongeurs souhaitant modifier leurs feuilles de plongeon pour les concours concernés ne pourront le faire qu'en se présentant auprès du secrétariat pour une soumission manuscrite et avec application d'une pénalité de 10€ par feuille de plongeon modifiée.

En cas de saisies multiples, la plus récente des feuilles saisies en ligne dans les délais et/ou manuscritement auprès du secrétariat s'appliquera.

Pour toute réclamation, le plongeur devra produire le courriel de confirmation de soumission de feuille en ligne ou la feuille manuscrite remplie auprès du secrétariat. »

- CALENDRIER PREVISIONNEL – PROPOSITIONS -

Compétitions	2026 - 2027
Meeting n°1 - *Décembre*	Lyon - AURA 11-13.12.2026
Meeting n°2 - Mars	Schiltigheim – GRAND EST ? 20-21.03.2027 ?
Championnats de France TC - Juin	Saint-Denis CAO ? 04-06.06.2027
Championnats de France Maitres - Juin	Saint-Denis CAO ? 04-06.06.2027